



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Séance du 09/02/2024**

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

**Date de convocation : 02/02/2024**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21

**Quorum atteint**

Présents (19) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER

- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON

Absents représentés (2) :

- Anne MACIAS : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (6) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Paul MARTINEZ
- Franck CASTANET
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES
- Alexis MAMOH

Secrétaire : Geneviève SOLACROUP

### DELIBERATION D2024-13 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024

Vu article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que *«jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».*

Considérant en effet qu'il convient d'être en capacité d'honorer les dépenses urgentes et de respecter la continuité des paiements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le vote du budget, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivants, dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2023 :

| Chapitre   | Crédits votés<br>au BP 2023 | Crédits votés<br>DM+VC 2023 | Total budget<br>2023 | Autorisations<br>sollicitées |
|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------------|
| <b>20 - Immobilisations<br/>incorporelles</b>          | 373 463,00 €                | 426 856,88 €                | 800 319,88 €         | 200 079,97 €                 |
| <b>204 - Subventions<br/>d'équipement versées</b>      | 260 586,00 €                | 931,00 €                    | 261 517,00 €         | 65 379,25 €                  |
| <b>21 - Immobilisations<br/>incorporelles</b>          | 916 395,00 €                | 35 000,00 €                 | 951 395,00 €         | 237 848,75 €                 |
| <b>27 – Autres<br/>immobilisations<br/>financières</b> | 0 €                         | 2 300,00 €                  | 2 300,00 €           | 575,00 €                     |
| <b>TOTAL</b>   | 1 550 444,00 €              | 465 087,88 €                | 2 015 531,88 €       | 503 882,97 €                 |

Les dépenses seront inscrites au budget 2024.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A CURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.